

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

BOIS DE LA PIERRE

6 – ANNEXES

6.1 – ANNEXES SANITAIRES

6.1.2 – ASSAINISSEMENT

6.1.2.1 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

ELABORATION

Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
23 février 2024	30 septembre 2024	29 octobre 2024	11 avril 2025

Séance du 28 mars 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du

28 mars 2025

Convocation du

21 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bois de la Pierre, sous la présidence de Monsieur WAWRZYNIAK Stéphane, Maire de Bois de la Pierre.

PRÉSENTS : WAWRZYNIAK Stéphane, DI MARE Jocelyne, BRISSEAU Jérôme, BERGÉS Deolinda, BOINEAU Laëtitia, GARCIA VILLAR Amandine, GROOT Hesther, MARLATS Laurence, RAMBLA DINNAT Estelle, WOUTERS Éric.

ABSENTS-EXCUSÉS :

ABSENTS : BERGÉS Deolinda.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARLATS Laurence.

OBJET : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Vu l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe 2023DKO45 du 11 août 2023, sur la révision de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bois de la Pierre ;

Considérant l'enquête publique portant sur l'abrogation de la carte communale, le projet d'élaboration du PLU et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées qui s'est tenue du lundi 30 septembre 2024 au mardi 29 octobre 2024 ;

Considérant les conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 décembre 2024 avec un avis favorable, sans réserve, au projet de zonage d'assainissement ;

Considérant la délibération du conseil municipal de Bois de la Pierre en date du 6 octobre 2023 relative à l'approbation de la proposition d'emprise du nouveau zonage d'assainissement ;

Considérant que le zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le zonage d'assainissement des eaux usées après enquête publique pour la commune de Bois de la Pierre annexée à la présente délibération.

INFORME que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-10 et R 123-12 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux locaux.

INFORME que le zonage d'assainissement est tenu à la disposition du public :

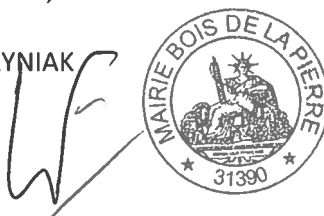
- à la mairie de BOIS-DE-LA-PIERRE aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Stéphane WAWRZYNIAK



le Maire,
S. WARWZYNIAK

MARIE BOIS DE LA PIERRE
31390



PROPOSITION D'EMPRISE DU NOUVEAU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COMMUNE DE BOIS DE LA PIERRE

Approbation nouveau zonage assainissement

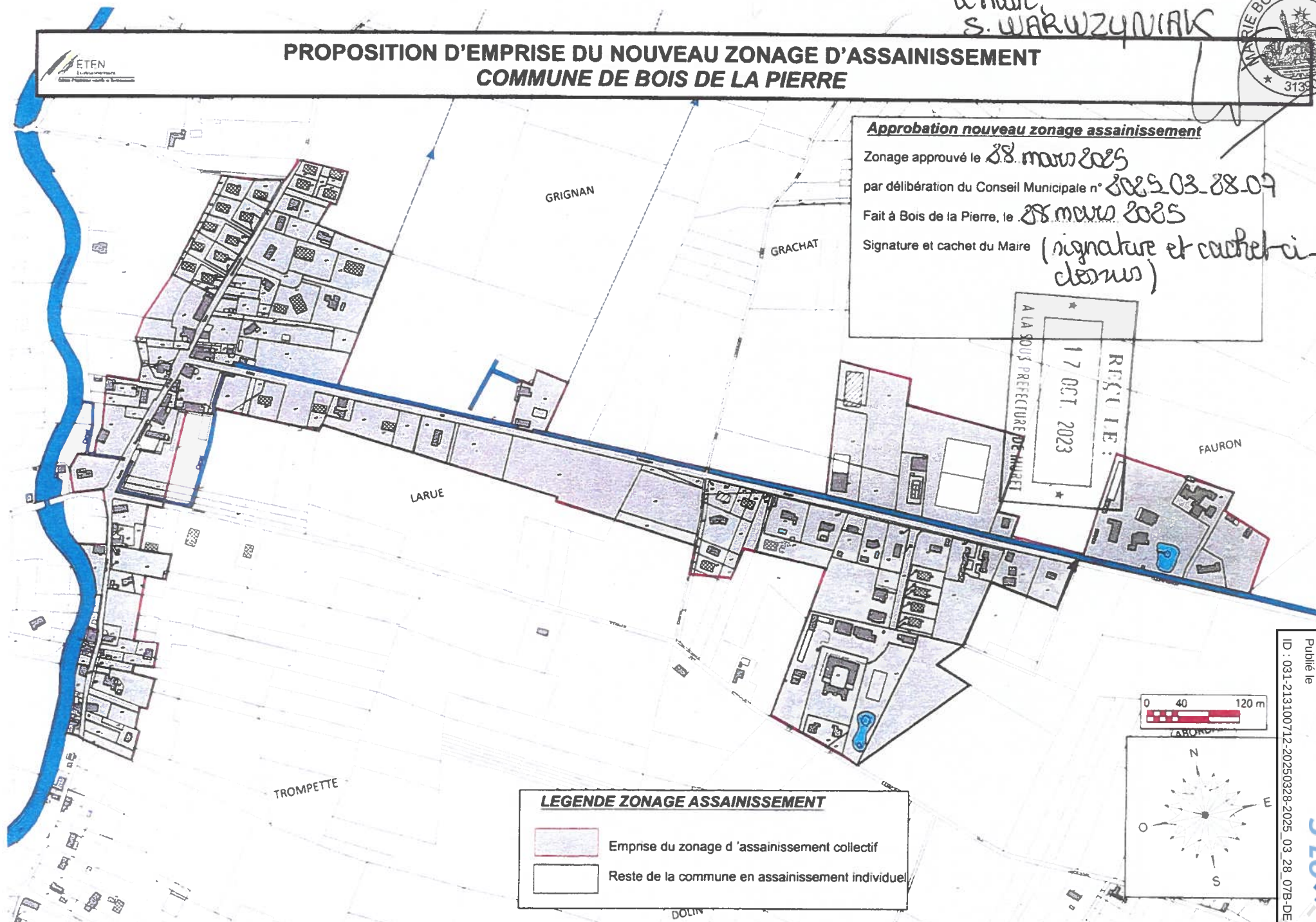
Zonage approuvé le 28 mars 2025

par délibération du Conseil Municipal n° 2025-03-28-09

Fait à Bois de la Pierre, le 28 mars 2025

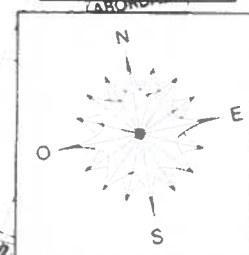
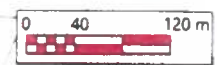
Signature et cachet du Maire (signature et cachet ci-dessus)

RECUEIL
17 OCT. 2023
A LA SOUS-PREFECTURE DE NANTES



LEGENDE ZONAGE ASSAINISSEMENT

- Emprise du zonage d'assainissement collectif
- Reste de la commune en assainissement individuel



Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 031-213100712-20250328-2025_03_28_07B-DE

SLO